

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU
TRANSPORT SCOLAIRE 2017-2018
GARDE PARTAGÉE

**Aux parents des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire de la
Commission scolaire Marie-Victorin**

POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT DES ÉLÈVES

L'élève admissible au transport scolaire, peut bénéficier d'un double service de transport scolaire si les deux résidences sont sur le même territoire que l'établissement de secteur et que son application n'entraîne aucun coût additionnel, aucun parcours n'est modifié ou prolongé pour répondre à ces demandes.

Le parent qui désire se prévaloir de ce service doit faire parvenir le formulaire à la direction de l'établissement que fréquente son enfant. L'application débute au plus tard le 30 octobre.



Pierre Vocino
Directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire

Nom de l'élève

Prénom de l'élève

École fréquentée

Degré

Fiche

Père Mère

2^e adresse de transport (garde partagée)

Date

Signature de l'autorité parentale

Téléphone